



FSU

Villeneuve d'Ascq, le 26 octobre 2007

Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE
Marc BOULOGNE, Secrétaire Académique
135 Route de Boussois
59600 ASSEVENT
Tel : 06.85.20.34.90.
Tel - Fax : 03.27.64. 11.44.
Email : s3-lille@snepfsu.net

Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Une nouvelle fois, le SNEP s'adresse à vous à propos de la place de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire dans le système éducatif français.

Depuis 5 ans, les choix politiques gouvernementaux de réductions des services publics et de l'emploi public se traduisent par des suppressions de postes et une baisse très importante des recrutements dans l'enseignement secondaire. L'éducation est malheureusement un des meilleurs élèves dans le non remplacement des fonctionnaires, puisqu'elle se situe en moyenne à 3 départs sur 5 non remplacés. Dans certaines disciplines comme l'EPS, la « performance » atteint même 2 départs sur 3 non remplacés.

Les premières annonces sur le projet de loi de finances pour 2008 prévoient la suppression de 11 200 emplois dans l'Éducation nationale (et peut-être plus dans les années à venir), s'ajoutant aux milliers déjà subies. Cela annonce encore plus de précarité, de difficultés, pour tous, personnels, familles, élèves.

C'est inacceptable.

Ce projet laisse apparaître la suppression de 3 000 emplois de stagiaires dans le second degré. Ceci aura nécessairement des conséquences dramatiques sur les recrutements de cette année. On peut d'ores et déjà estimer le nombre de postes aux concours externes à seulement 6 500 contre 10 000 l'an passé.

Le gouvernement marque ainsi sa volonté de s'installer dans la pénurie et la baisse du nombre d'enseignants.

Ce manque de personnels aura inmanquablement des répercussions sur l'offre d'enseignement. On aboutira non seulement à la disparition d'options, mais également à la réduction de l'horaire élève, à des horaires disciplinaires non assurés en totalité, à l'impossibilité d'assurer les remplacements, à une augmentation du nombre d'élèves par classe...

Cette cinquième saignée en cinq ans met en péril l'avenir de l'École et la formation de la jeunesse.

Cela est d'autant plus incompréhensible et inacceptable que la DEP (direction de l'évaluation et de la prospective) du ministère de l'éducation nationale a publié en juin 2005, dans la revue *Éducation & formations* n°71, une étude sur « *Les besoins en personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans le second degré public entre 2006 et 2013* »

Cette étude très fouillée et exhaustive laisse peu de zones d'ombre. Tous paramètres pris en compte, les besoins du second degré sont évalués à 17 330 recrutements par an sur les huit années concernées. Or le gouvernement projette moins de 7000 postes aux concours externes cette année.

En ce qui concerne l'éducation physique et sportive, il y a deux ans, lors du débat relatif à la « loi pour l'avenir de l'école », le SNEP et les enseignants d'EPS ont mené une action forte contre le « socle commun » et l'optionnalisation de l'éducation physique au Diplôme National du Brevet. Celle-ci a reçu un large soutien de l'opinion publique, avec 450 000 signatures recueillies et remises au ministre. Si nous avons obtenu gain de cause pour le Brevet, aucune modification n'a été acceptée concernant les contours du socle commun. Le refus d'y faire figurer la culture corporelle, sous quelque forme que ce soit, comme élément fondamental de la formation des jeunes revient à exclure l'éducation physique de ce socle, à lui donner un statut de discipline subalterne, avec les risques de mise en cause, sous diverses formes, dans les collèges et lycées.

Il n'est dès lors pas surprenant que l'éducation physique et sportive ait été et soit particulièrement frappée par les coupes claires dans les recrutements :

- CAPEPS externe : 400 postes en 2007 (400 en 2006, 800 en 2005, soit -50%)
- Agrégation externe : 15 postes en 2007 (15 en 2006, 35 en 2005, soit -57%)
- CAPEPS interne : Sessions 2008 et 2007 fermées (40 postes en 2006, 120 en 2005, soit -73%)
- Agrégation interne : 100 postes en 2007 (100 en 2006, 120 en 2005, soit -17%)
- Suppression du concours réservé (30 postes en 2005) et de l'examen professionnel (30 reçus en 2005).

Au total, 515 postes offerts à l'ensemble des concours de 2007 (555 en 2006, 1135 en 2005 soit -51%), Il faut rappeler que le nombre de postes ouverts au CAPEPS externe avait d'abord été ramené brutalement de 1330 (CAPEPS 2003) à 780 par Luc Ferry en 2004, puis porté par François Fillon à 800 pour 2005, suite aux actions importantes des étudiants.

Ainsi, c'est un recrutement de 1235 nouveaux enseignants d'éducation physique et sportive chaque année que préconise la DEP. C'est donc au moins 820 enseignants d'EPS (1235 – 415) qui ont fait défaut dans les collèges et lycées, après les concours de 2007 ; 1600 en deux ans.

Qu'en sera-t-il pour 2008 ? Nous ne pouvons que nous inquiéter des perspectives !!!

On ne peut suspecter de partialité, et encore moins de légèreté, ces données venant d'une des Directions du ministère de l'éducation nationale dont l'objet est bien la connaissance objective de l'état de l'école. Outre qu'elles montrent à l'évidence que les besoins en enseignants sont réels et donc qu'un choix politique gouvernemental est fait de mettre un terme à la priorité donnée à l'éducation nationale, elles confirment également, pour ce qui est de notre discipline, que « l'excédent d'enseignants d'EPS », théorie développée par le ministère de l'EN depuis 2003, est bien la fable que ne cessent de dénoncer le SNEP et avec lui les enseignants d'EPS.

Cette fable a été permise par la réduction du nombre des postes EPS implantés dans les établissements ; par l'utilisation des postes de titulaires sur zone de remplacement (TZR) pour satisfaire des besoins autres que les seuls remplacements ; par le développement des groupements d'heures et la multiplication des heures supplémentaires ; par l'augmentation des effectifs par classe, la suppression de nombreuses options ; par la suppression d'heures sur le forfait consacré à l'association sportive...

Nous avons fait la démonstration à la rentrée scolaire 2007 d'un **besoin de 115 postes d'enseignants d'EPS** alors que l'administration a entériné une réduction de 37 postes EPS implantés dans les établissements (-41 en 2006) et la disparition de 33 supports Titulaires Remplaçants EPS.

Les besoins en postes se déclinent dans notre académie en :

- 8 postes EPS vacants à la rentrée 2007
- Le retour des heures d'animation du sport scolaire, suite à l'abrogation du Décret De Robien, s'est réalisé par 47 heures postes provisoires et 728 heures supplémentaires soit un équivalent de 43 postes alors qu'à l'origine, il s'agissait de postes définitifs.
- L'implantation de 28 Stagiaires EPS soit un équivalent de 14 postes.
- En transformant la moitié des heures supplémentaires (autres que le retour des heures d'animation du sport scolaire), il est possible d'implanter 50 postes d'enseignants d'EPS.

Alors que le taux de remplacement par zone géographique, reconnu par le ministère, est de 10%, **il n'est que de 4.25% en moyenne** dans notre académie.

Dans certaines zones, il n'y a plus de TZR disponibles obligeant le Rectorat à « piocher » dans les zones limitrophes des TZR qui ne perçoivent aucune indemnité de remplacement.

Le rectorat vient, par ailleurs, de nous confirmer (le 21/09/2007) que 56% des personnels Remplaçants effectuait un service d'EPS devant élèves ; seuls 85 TZR EPS sur 190 étaient, à cette date et momentanément, disponibles pour les remplacements anticipables (congé maternité, congé de maladie, accident de travail...) sur un potentiel de 2000 enseignants d'EPS.

Cette démonstration a été validée par le rectorat.

L'observation de ces faits de terrain, identifiables aujourd'hui, montre ce qu'il faut bien appeler une supercherie. Celle-ci consistait à présenter la baisse des recrutements pour 2007 comme relevant d'une adaptation légitime à la « réalité » de la discipline – la fable des enseignants d'EPS excédentaires - alors qu'elle procède en fait d'une décision prise a priori : la baisse de l'emploi public, tout particulièrement à l'éducation nationale.

Nous n'acceptons ni l'argumentaire tronqué du ministère, ni les attaques contre l'Éducation, et en particulier contre l'éducation physique et sportive. Une société qui n'accorde ni sa confiance, ni son soutien à son École est condamnée au déclin. La France peut-elle être ambitieuse sans l'être elle-même pour son École. Nous sommes persuadés que la culture corporelle et sportive a toute sa place dans un système scolaire plus démocratique, visant la réussite de tous.

Le SNEP tient à rappeler que « la réussite de tous », réaffirmée par Xavier Darcos dans la circulaire du 13/07/07 et le doublement des heures de sport à l'école annoncé par le Président de la République, passent d'abord par l'accès de tous les élèves à une EPS de qualité dans le cadre de l'enseignement obligatoire. Cela suppose le respect des horaires officiels, leur augmentation (dans un premier temps de 2h à 3h hebdomadaires d'EPS en lycée) et l'attribution de moyens pour développer le service public du sport scolaire.

Le SNEP demande que le poste d'enseignant d'EPS supplémentaire, qui avait été créé dans 150 établissements dits « sensibles » (circulaire du 16.3.93 - BO n°12 du 25.3.93), soit rétabli partout où il a été supprimé et que cette mesure soit généralisée à tous les collèges relevant de l'éducation prioritaire, en commençant par ceux classés « ambition-réussite ».

Le SNEP rappelle que la mise en œuvre de cette politique nécessite non seulement le remplacement de tous les enseignants d'EPS partant à la retraite (au lieu d'un sur trois aujourd'hui !), mais également la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement de professeurs d'EPS.

Il n'est pas possible que les recrutements 2008 soient maintenus au niveau de 2007.

C'est pourquoi, avec le SNEP, les enseignants d'EPS souhaitent vous rencontrer dans les plus brefs délais pour connaître votre appréciation sur les questions évoquées dans ce courrier, et les démarches que vous pourriez envisager.

Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre École publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix, un autre budget, une autre politique.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération.

Marc BOULOGNE,
Secrétaire Académique du SNEP-FSU